

1 **26.HANDICAP : Voir la personne avant le handicap**

2 En Europe, le handicap touche une famille sur quatre. Près de 20% des personnes en situation de handicap le sont
3 depuis leur naissance. Ce qui signifie que 80% des handicaps surviennent en cours de vie.¹ Le handicap nous
4 concerne tous. Pourtant, il est souvent un point marginal dans les programmes des partis politiques et leurs mises
5 en place. Pour nous, cela a toujours été et cela reste inacceptable. Les familles sont épuisées : manque de places
6 dans les structures d'accueil de jour ou d'hébergements, les dédales administratifs sans fin, l'absence de structures
7 suffisantes de répit quand la fatigue prend le dessus et impacte jusqu'à la santé des aidants, le manque de fluidité
8 entre l'enseignement spécialisé et ordinaire. Et les jeunes en situation de handicap manquent de services et
9 d'assistances adaptées pour s'insérer dans la société et participer pleinement et en autonomie à la vie sociale, sans
10 devoir s'appuyer sur un milieu familial épuisé.

11 Parce que les problèmes des personnes en situation de handicap découlent moins de la nature de leur handicap
12 que de la manière dont la société est organisée, nous voulons, comme la Convention onusienne relative aux droits
13 des personnes handicapées (CDPH) le prévoit, lever un maximum d'obstacles qui les empêchent d'exercer leur droit
14 de participer pleinement à la vie sociale dans toutes ses facettes.

15 Nous pensons qu'il n'y a pas besoin de lancer uniquement des études. Les problèmes, nous les connaissons depuis
16 longtemps. Le secteur a besoin d'actions concrètes ici et maintenant et de financements conséquents. Il faut
17 renforcer les structures existantes, ouvrir de nouvelles places d'hébergement et en centre de jour dans différents
18 types de structures, mettre en place urgemment les pôles territoriaux dans les écoles avec les moyens humains et
19 financiers nécessaires, faire entrer le handicap dans le monde du travail, de force si c'est nécessaire.

20 Les politiques inclusives existent, mais manquent de cohésion entre elles. Or, comme le handicap impacte tous les
21 aspects de la vie quotidienne, il impacte l'ensemble des politiques publiques. Nous souhaitons développer une
22 politique plus cohérente et répondant au caractère holistique de l'inclusion. Bref, le handicap ne peut plus être
23 considéré comme une politique secondaire, à la marge.

24 **Nos priorités :**

- 25
- 26 → **Plus de places pour un réel choix de vie**
- 27 → **Des soins de santé pour toutes et tous**
- 28 → **Inclure le handicap et les personnes en situation de handicap dans les débats démocratiques et les**
29 **décisions qui les concernent**
- 30 → **Soutenir les aidants proches**
- 31 → **Apporter un soutien dès la petite enfance**
- 32 → **Un enseignement vraiment inclusif**
- 33 → **L'emploi comme tremplin vers l'autonomie et l'épanouissement**
- 34 → **Rompre le lien entre handicap et précarité**
- 35 → **Mettre fin à l'opacité administrative**
- 36 → **Adapter les facilités de transport aux personnes à mobilité réduite**
- 37 → **Améliorer et généraliser l'accessibilité de l'espace public et des bâtiments**
- 38 → **Veiller à l'accessibilité numérique**
- 39 → **Développer les possibilités culturelles**
- 40 → **Soutenir le sport pour tous**
- 41 → **La nature accessible à tous**
- 42 → **Le droit à la sexualité pour les personnes en situation de handicap**
- 43 → **S'appuyer enfin sur l'Europe**
- 44 → **Une justice et une police accessibles et à l'écoute**

¹ CAP48 : <https://www.cap48.be/2018/10/07/le-handicap-en-cours-de-vie/>

45

46 **1. PLUS DE PLACES POUR UN RÉEL CHOIX DE VIE²**

47 Dans le passé et encore maintenant, les logements qui accueillent des personnes en perte d'autonomie (personnes
48 âgées, personnes en situation de handicap) sont trop souvent « institutionnalisés ». Les horaires, les soins, etc., sont
49 organisés par l'institution avec une participation inexistante ou quasi inexistante des personnes aux tâches
50 journalières et au choix individuel de se lever ou de se coucher quand elle le souhaite.

51 L'enjeu aujourd'hui est de permettre à chacun d'entre nous de rester dans un lieu de vie qu'il/elle choisit. Dès lors,
52 il est temps de penser autrement et de redonner aux personnes en perte d'autonomie l'occasion de vivre « chez
53 soi » ou de vivre en communauté restreinte. La crise sanitaire que nous traversons actuellement renforce encore
54 plus cette nécessité d'avoir un « chez soi ».

55 Néanmoins, nous sommes conscients aussi que le manque de places d'hébergement pour les personnes en situation
56 de handicap est toujours criant, particulièrement dans les cas de grande dépendance. Ce manque de place mène à
57 des situations compliquées pour des familles obligées de maintenir un proche à domicile ou d'opter pour un
58 logement très éloigné de leur domicile ou qui ne convient que très mal à leur proche. Cette situation entraîne
59 souffrances et angoisses renforcées lorsque la famille se fait vieillissante et que la question de « l'après-nous » se
60 pose avec acuité. De plus, le logement étant un droit, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir, elles
61 aussi, avoir le choix de leur lieu de vie et d'épanouissement. Cela nécessite une offre de logement suffisante, variée
62 et adaptée en fonction du parcours de vie de la personne.

63 Nous voulons :

- 64 ➤ Sensibiliser les métiers de la construction à l'adaptabilité et l'accessibilité des logements
- 65 ➤ Mettre la priorité dans le renforcement du nombre de places disponibles dans tous les types de structures et
66 pour tous les degrés d'autonomie :
- 67 ○ Des structures adaptées et supervisées pour les personnes en situation de grande dépendance ;
- 68 ○ Des petites structures de type habitat inclusif solidaire pour les personnes visant une autonomie
69 croissante ;
- 70 ○ Une attention particulière au développement de structures permettant l'accueil de personnes en situation
71 de handicap vieillissantes ;
- 72 ○ Une formation spécifique pendant le cursus par rapport aux spécificités et à la prise en charge des
73 personnes en situation de handicap
- 74 ➤ Revoir le financement de l'accompagnement par l'attribution d'un budget individuel aux personnes via
75 l'assurance autonomie. Un budget individuel permettrait en effet de renforcer et la liberté de choix des
76 personnes en situation de handicap et leur capacité d'autonomie.

77

78 **2. DES SOINS DE SANTÉ POUR TOUTES ET TOUS**

79 Alors qu'elles sont souvent en première ligne des besoins en soins de santé, les personnes en situation de handicap
80 se sentent peu prises en compte, si pas discriminées dans l'accès, l'accompagnement ou le remboursement des
81 soins de santé.

82 Nous voulons :

- 83 ➤ Étendre et systématiser la formation et la sensibilisation des professionnels de santé aux bouleversements
84 qu'engendre l'annonce d'un handicap aux familles afin qu'ils et elles puissent les accompagner au mieux.
- 85 ➤ Mettre en place des « protocoles d'accueil et d'intervention » pour un accueil ambulatoire et hospitalier
86 adapté aux personnes en situation de handicap physique, sensoriel, mental et intellectuel. Ces protocoles
87 prévoient une information, des conseils pour les professionnels, des outils de communication simplifiée et
88 efficace.

² Aussi dans logement

- 89 > Veiller à l'accessibilité géographique des soins pour les personnes en situation de handicap mental en prodiguant certains soins sur le lieu de résidence, ou en offrant une assistance lors de transports urgents et non urgents
- 90
- 91
- 92 > Créer une trajectoire spécifique de soins pour les personnes en situation de handicap mental
- 93 o Fournir les informations sur les droits des patients en FALC (facile à lire et à comprendre)
- 94 o Permettre à la personne d'être accompagnée par une personne en qui elle a confiance
- 95 o Créer un répertoire centralisé des professionnels et des services de santé qualifiés
- 96 > Améliorer l'accessibilité de la logopédie et étendre le remboursement des séances logopédiques aux enfants dont le QI est inférieur ou égal à 86.
- 97
- 98 > Renforcer les Centres de Référence de l'Autisme en Wallonie et à Bruxelles. Deux à trois ans d'attente pour un diagnostic pour un enfant et quinze ans pour un adulte, cela n'est pas acceptable.
- 99
- 100 > Mieux former les pédiatres et médecins généralistes au dépistage de l'autisme, et en particulier de l'autisme féminin. En effet, la connaissance de l'autisme apparaît encore comme vague, pleine de préjugés, voire totalement inexistant chez certains médecins. Or, il semble de plus en plus évident qu'une intervention précoce et individualisée pourrait permettre, au moins dans certains cas, d'améliorer la trajectoire développementale, en s'appuyant notamment sur la plus grande plasticité cérébrale durant les premières années de vie.
- 101
- 102
- 103
- 104
- 105
- 106

107 **3. INCLURE LE HANDICAP ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

108 **DANS LES DÉBATS DÉMOCRATIQUES ET LES DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT**³

109 L'expression connue « Rien sur nous sans nous » est encore trop peu appliquée en Belgique. Nous souhaitons que
 110 la participation accrue à la décision politique et aux débats politiques des citoyens concerne également les
 111 personnes en situation de handicap. Celles-ci sont trop souvent oubliées dans les processus décisionnels et peinent
 112 à faire entendre leurs voix. Pourtant, leurs avis et expériences sont nécessaires à la décision politique à tous les
 113 niveaux de pouvoir.

114 Nous voulons :

- 115 > Instaurer un conseil consultatif de personnes en situation de handicap au sein de chaque commune. Les
 116 communes auraient l'obligation de consulter ces Conseils consultatifs et de prendre en compte leurs avis dans
 117 les décisions.
- 118 > Rendre obligatoires la consultation et la prise en compte des avis des CCPH de tous les niveaux de pouvoir et
 119 de la commission consultative de la langue des signes (Communauté française).
- 120 > Sensibiliser les personnes via les écoles, centres de jours... aux enjeux démocratiques
- 121 > Adapter les hémicycles aux personnes en situation de handicap afin que ces personnes puissent y siéger
- 122 > Rendre les débats politiques accessibles aux personnes en situation de handicap tant dans les hémicycles que
 123 lors de la diffusion numérique
- 124 > Approuver un plan handstreaming (c'est-à-dire l'obligation de prendre en compte le handicap dans les
 125 décisions politiques) à tous les niveaux de pouvoir en début de législature et prévoir des évaluations en cours
 126 de législature. De plus, nous proposons de définir annuellement le budget à consacrer aux mesures proposées.
- 127 > Assurer l'exercice de son droit de vote à toutes personnes en situation de handicap en
 - 128 o Incitant les partis politiques à traduire les mesures phares des programmes en FALC via l'adaptation de
 129 la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales afin que soit intégrée,
 130 dans le dispositif de financement public des partis politiques, une obligation de mise en accessibilité de
 131 toute l'information émanant des partis politiques
 - 132 o Aménageant les bureaux de vote

³ Aussi dans démocratie

- 133 o Sensibilisant les juges de paix sur le caractère absolu de ce droit et sur la capacité réelle à être des citoyens
134 à part entière moyennant, éventuellement, le recours à des dispositifs de soutien.

135 **4. SOUTENIR LES AIDANTS PROCHES⁴**

136 Les premiers accompagnants des personnes en situation de handicap sont les aidants proches avant tout
137 professionnel. Selon Sciensano (2018), 12% de la population, soit plus d'un million de Belges, sont des aidants
138 proches. Si l'aidant proche n'est pas soutenu dans son rôle, la société devra davantage prendre en charge la
139 personne aidée. Ce qui aura un coût financier et social important. Soutenir un proche malade, vieillissant ou en
140 situation de handicap peut avoir plusieurs conséquences : diminution du temps de travail, voire arrêt du travail,
141 risque de précarité, épuisement, peu de loisirs, peu de vacances, isolement social... Être aidant proche ne devrait
142 pas entraîner une double, voire une triple peine. Une reconnaissance plus juste et un soutien renforcé de ceux qui
143 accompagnent au minimum 15% de la population sont indispensables.

144 Nous voulons :

- 145 ➤ Accorder aux aidants-proches un véritable statut renforcé et lever les nombreux freins pour obtenir le statut
146 en
- 147 o Poursuivant la communication autour de la loi de reconnaissance aidant proche
 - 148 o Bénéficiant d'un congé de trois mois, renouvelable pour une durée maximale d'un an sur l'ensemble de
149 leur carrière, avec une rémunération obligatoire de ce congé⁵
 - 150 o Assouplissant les critères d'éligibilité et revoir les échelles d'évaluation des handicaps
 - 151 o Maintenant la reconnaissance aidant proche générale quel que soit le lieu de vie de la personne aidée, y
152 compris l'institution
 - 153 o Rendant le congé aidant proche accessible à l'ensemble des travailleurs du secteur privé et du secteur
154 public
 - 155 o Permettant d'utiliser l'attestation de reconnaissance aidant proche délivrée par la mutuelle comme
156 justificatif auprès de différentes instances (Onem, chômage, employeur, école, CPAS...)
- 157 ➤ Veiller à informer
- 158 o Les aidants proches, quel que soit son statut socioprofessionnel, sur les législations et aides qui les
159 concernent via les maisons d'aide et/ou l'instauration d'une personne référente par commune
 - 160 o Les jeunes aidants proches via les PMS, services sociaux des Hautes Écoles et Universités
- 161 ➤ Prévoir l'assimilation de toutes les périodes durant lesquelles une personne a endossé la fonction d'aidant
162 proche, tant pour le calcul de la pension que pour les indemnités de chômage afin d'éviter une précarité «
163 reportée »
- 164 ➤ Prévoir la déduction fiscale des coûts liés à l'appel aux services de répit, d'aide à domicile, d'hébergement
165 (court et long séjour)
- 166 ➤ Renforcer les partenariats entre les professionnels de soins de santé ainsi que de l'aide à domicile et les aidants
167 proches eux-mêmes via l'intégration de cours spécifiques sur la prise en compte et l'accompagnement des
168 aidants proches dans le cursus de formation initiale et continue de ces professionnels
- 169 ➤ Renforcer l'accès aux services de répit et de relais pour le proche aidé afin de permettre à l'aidant proche de
170 trouver un équilibre entre la vie d'aidant proche, la vie professionnelle et la vie sociale ;
- 171 ➤ Donner le droit à chaque parent, lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, à 8 mois de crédit-temps
172 en cas d'enfant en situation de handicap), dont 4 à prendre obligatoirement entre la naissance et la 18^e année
173 de l'enfant⁶.
- 174 o Les parents « solo » pourront désigner un proche à qui sera accordé le crédit-temps.

⁴ Aussi dans Santé

⁵ Aussi dans Europe

⁶ Aussi dans Emploi/Formation « Renforcer le congé parental »

- 175 ➤ Développer un congé plus ambitieux que les dispositifs actuels pour permettre à chacun de prendre soin d'un
176 proche dépendant⁷.
- 177 ➤ Porter une attention particulière aux jeunes aidants proches et étendre la possibilité d'aménagements
178 raisonnables et de soutien tout au long de leur scolarité.

179 **5. APPORTER UN SOUTIEN DÈS LA PETITE ENFANCE**

180 La petite enfance est, de manière générale, une étape cruciale dans le développement des adultes de demain. Or,
181 chaque année, environ 5.000 enfants naissent avec un handicap, soit 3% des naissances. Pour ces familles, les
182 obstacles, contraintes et difficultés sont encore trop présentes.

183 Nous voulons :

- 184 ➤ Soutenir financièrement et faire connaître les associations qui accompagnent les parents dans l'annonce du
185 handicap tant sur le plan psychologique qu'administratif.
- 186 ➤ Former les intervenants de la petite enfance à la détection précoce de déficience (visuelle, auditive, physique,
187 cognitive)
- 188 ➤ Développer des unités d'interventions précoces en mutualisant les budgets dépensés dans l'enseignement
189 (FWB), l'AVIQ et l'INAMI (fédéral) pour permettre des interventions efficaces et efficientes auprès de ces enfants
190 et une réduction des coûts à court, moyen et long terme.
- 191 ➤ Octroyer un crédit d'heures aux parents d'enfant sourd leur permettant d'apprendre la langue des signes de
192 Belgique francophone
- 193 ➤ Garantir un accès à une crèche à tous les enfants en soutenant de manière spécifique les milieux d'accueil
194 développant des projets dits « inclusifs » (des enfants en situation de handicap, des enfants à besoins
195 spécifiques, des enfants socialement défavorisés).⁸
- 196 ➤ Doubler la réduction d'impôts par des frais de garde. Pour un enfant allant à la crèche 220 jours/an, cela
197 représente une économie de 1.540€ de plus ou 128€/mois.
- 198 ➤ Étendre la déductibilité des frais de garde au maintien d'une personne à domicile (pour les personnes âgées,
199 malades ou porteuses d'un handicap)⁹.

200 **6. UN ENSEIGNEMENT VRAIMENT INCLUSIF¹⁰**

201 Une société inclusive commence par une école inclusive. Favoriser l'inclusion ou le maintien dans l'enseignement
202 ordinaire d'élèves présentant des besoins spécifiques, moyennant des aménagements raisonnables et
203 l'encadrement par des professionnels, et encourager l'intégration totale ou partielle d'élèves de l'enseignement
204 spécialisé dans l'enseignement ordinaire sont pour nous des priorités.

205 Les pôles territoriaux ont bien été mis en place à partir de 2022, de manière progressive, pour soutenir les écoles
206 de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration
207 permanente totale. Actuellement, nous sommes encore en période transitoire. Les pôles territoriaux ne sont
208 pleinement mis en œuvre que sous la prochaine législature. Il s'agira d'évaluer le fonctionnement de ces pôles et
209 de l'ajuster à la réalité du terrain.

210 Nous voulons également favoriser une flexibilité de choix de l'enfant et de sa famille, afin que dans son parcours
211 scolaire, l'enfant puisse passer des périodes en enseignement ordinaire puis enseignement spécialisé en fonction
212 de ses besoins sans rester obligatoirement figé dans un type unique.

213 Nous voulons :

- 214 ➤ Lever les freins à l'inclusion des enfants et des jeunes au sein de structures scolaires, associatives, sportives et
215 culturelles. On y constate parfois un manque d'ouverture à la différence qui empêche la mise en place
216 d'aménagements raisonnables.

⁷ Aussi dans petite enfance et dans Emploi « Renforcer le congé parental »

⁸ Aussi dans familles

⁹ Aussi dans Emploi/Formation « Combiner parentalité et carrière professionnelle »

¹⁰ Aussi dans Enseignement

- 217 ➤ Accélérer la mise en place des pôles territoriaux d'aménagements raisonnables et inciter les écoles à créer des
218 classes à visée inclusive qui sont des classes « ressource ».
- 219 ➤ Renforcer le rôle de la commission de recours de l'Enseignement obligatoire inclusif qui contrôle la mise en
220 place des aménagements raisonnables et effectue un monitoring. Ce monitoring devrait être public
- 221 ➤ Élargir l'offre d'enseignement bilingue (français - langue des signes) et revaloriser le salaire du personnel
222 enseignant pour les inciter à l'apprentissage de cette langue
- 223 ➤ Offrir une année d'orthopédagogie dans la formation initiale des enseignants ainsi que des modules ciblés
224 dans la formation continue
- 225 ➤ Mettre en œuvre le droit pour les enfants confrontés à un trouble de l'apprentissage ou du développement
226 (ex. : dyslexie, dyspraxie...) de bénéficier de séances de rééducation (ex. : logopédie) dans l'enceinte de l'école,
227 sur le temps de midi ou juste après les cours.
- 228 ➤ Mettre en place au sein des écoles un système d'accompagnement des parents d'enfants en difficulté scolaire.
229 Souvent, les enfants qui en primaire montrent déjà des signes de décrochage souffrent du fait que leurs
230 parents n'ont pas les clés pour les accompagner face aux apprentissages.
- 231 **6.1 Recentrer l'enseignement spécialisé sur les élèves ayant les troubles les**
232 **plus sévères**
- 233 Si l'inclusion doit devenir la norme, la nécessité d'un enseignement adapté aux sévères difficultés d'apprentissage
234 rencontrées doit être reconnue et soutenue.
- 235 Nous voulons :
- 236 ➤ Évaluer la mise en place des pôles territoriaux d'aménagements raisonnables.
- 237 ➤ Revoir la procédure de diagnostic des besoins spécifiques de l'élève en distinguant le besoin spécifique de la
238 difficulté scolaire et du trouble d'apprentissage, notamment en se basant sur l'avis « diagnostic » du Conseil
239 supérieur de l'enseignement aux élèves à besoins spécifiques.
- 240 ➤ Revoir l'échelle des besoins spécifiques sensori-moteurs et des élèves à déficience mentale ou autistes.
- 241 ➤ Augmenter la possibilité de partenariats spécifiques au niveau des pôles territoriaux
- 242 ➤ Favoriser un changement systémique, afin que chaque élève trouve la place qui lui convienne, avec l'objectif
243 de revenir, d'ici 2030, au pourcentage d'élèves pris en charge par l'enseignement spécialisé en 2004. Pour ce
244 faire, doivent être mises en œuvre :
- 245 ○ Une réforme de l'orientation ;
- 246 ○ Une refonte de l'enseignement spécialisé de type 8 ;
- 247 ○ La suppression progressive de l'envoi dans le spécialisé des enfants « Dys ».
- 248 ➤ Examiner la répartition géographique de l'offre d'enseignement spécialisé afin d'augmenter la proximité
249 géographique pour les élèves.
- 250 ➤ Améliorer le transport scolaire à destination des élèves fréquentant l'enseignement spécialisé, sensibiliser et
251 former les opérateurs.
- 252 ➤ Analyser l'impact du tronc commun sur les formes 3 et 4 de l'enseignement secondaire spécialisé.
- 253 ➤ Revoir l'orientation en type au profit d'un profil de compétences tel que travaillé par le Conseil supérieur des
254 élèves à besoins spécifiques.
- 255 ➤ Ajouter du personnel paramédical pour les élèves de l'enseignement spécialisé de type 5 qui ne fréquentent
256 pas une école adossée à un centre médical.
- 257 ➤ Clarifier la démarche évolutive et le positionnement institutionnel des CPMS
- 258 ➤ Assurer à chaque élève de l'enseignement spécialisé une certification attestant des compétences acquises et
259 valorisant son parcours éducatif ;

- 260 ➤ Booster l'Europe des talents en élargissant les programmes de formation et d'éducation à plus de jeunes en
261 renforçant Erasmus+, en l'élargissant aux élèves de secondaire spécialisé, et en mettant en place un fonds de
262 compensation européen à la mobilité étudiante¹¹.

263 **6.2 Une offre élargie d'activités parascolaires**

264 Après l'école ou le centre de jour, de nombreux enfants pratiquent une activité parascolaire sportive, créative,
265 musicale, scientifique, etc. Pour les enfants en situation de handicap, cette offre manque cruellement. Pourtant, ces
266 activités peuvent être porteurs d'épanouissement et permettre l'acquisition de nouveaux savoirs et compétences.
267 De plus, pour les familles, des activités parascolaires de qualité sont susceptibles de faciliter une conciliation vie
268 professionnelle/vie privée souvent mise à mal ou de leur accorder un peu de répit.

269 Nous voulons :

- 270 ➤ Développer une offre de loisirs variée aussi bien en inclusion qu'en spécialisé.
271 ➤ Veiller à l'accessibilité de ces loisirs tant sur plan physique que financier.
272 ➤ Subsidier les plaines de jeux inclusives et intérieures

273 **6.3 Une attention accrue aux formations et études supérieures**

274 Le droit à des aménagements raisonnables dans tous les types d'enseignements est garanti par la loi (Nations
275 Unies et notre législation anti-discriminations) et ne devrait donc pas s'arrêter aux portes de l'enseignement
276 obligatoire. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le Décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif du 9 avril 2014
277 prévoit l'accès au statut PEPS (Projet pour Étudiants à Profils Spécifiques) qui donne accès à des aménagements
278 raisonnables d'ordre pédagogique, culturel, matériel ou social.

279 Nous voulons :

- 280 ➤ Proposer des ponts entre l'enseignement spécialisé et le monde de l'entreprise notamment via de l'alternance
281 avec les entreprises qui sont en mesure de les accueillir ou avec les entreprises de travail adapté.
282 ➤ Moderniser les installations et les abords des campus afin de les rendre vraiment accessibles aux personnes à
283 mobilité réduite.
284 ➤ Doter l'enseignement supérieur de moyens humains et financiers afin de sensibiliser le personnel universitaire
285 au handicap, d'accompagner au mieux les étudiants en situation de handicap lors de leur parcours, de
286 systématiser la mise en place d'aménagements raisonnables, permettant ainsi une réelle inclusion.
287 ➤ Inciter le Fonds de la recherche scientifique (FNRS) à prévoir un financement spécifique pour l'inclusion des
288 chercheurs en situation de handicap.

289 **7. L'EMPLOI COMME TREMPLIN VERS L'AUTONOMIE ET L'ÉPANOUISSEMENT**¹²

290 En ratifiant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en 2009, les États
291 reconnaissent que les personnes en situation de handicap, sur la base de l'égalité avec les autres, ont le droit au
292 travail, le droit de choisir celui-ci et de gagner leur vie en l'accomplissant. La Belgique s'est donc engagée à prendre
293 des mesures structurelles afin de réduire les obstacles que les personnes en situation de handicap rencontrent dans
294 leur vie quotidienne. Ce principe du droit à l'emploi doit également nous inciter à favoriser le travail des personnes
295 en situation de handicap. Actuellement, seuls 23% d'entre elles travaillent, alors que la moyenne européenne est de
296 50%⁵. Près de la moitié de ces personnes inactives estiment qu'il leur serait possible de travailler.

297 Or, l'emploi est un vecteur très important d'insertion et de reconnaissance sociale. Comme pour toute personne, il
298 est porteur de sens pour le travailleur. De plus, il ne faut pas perdre de vue que le risque de pauvreté et d'exclusion
299 sociale est accru pour les personnes en situation de handicap. Il est donc primordial de soutenir et développer les
300 possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap.

301 Nous voulons :

302 **7.1 Favoriser l'emploi**

¹¹ Aussi en Enseignement et en jeunesse

¹² Aussi dans Emploi

- 303 ➤ Veiller au respect des quotas dans les administrations et OIP et envisager des sanctions en cas de non-respect.
304 Les amendes perçues seraient à retourner vers le secteur.
- 305 ➤ Favoriser le travail des personnes en situation de handicap en mettant en place des aménagements raisonnables
306 (adaptées au handicap de la personne) ainsi qu'en soutenant le financement des formations et des actions de
307 sensibilisation dans les départements de Ressources humaines des administrations publiques.
- 308 ➤ Investir de manière plus importante dans le « jobcoaching » aussi bien pour les employeurs et les équipes que
309 pour les personnes en situation de handicap.
- 310 ➤ Encourager fiscalement l'engagement de travailleurs en situation de handicap dans tous les secteurs privés en
311 ce compris le secteur non marchand.¹³
- 312 ➤ Discuter le sujet de l'emploi des personnes en situation de handicap au CNT, entre partenaires sociaux, afin de
313 prendre ensemble nos responsabilités vis-à-vis de l'inclusion des personnes en situation de handicap
- 314 ➤ Veiller à ce qu'une personne en situation de handicap qui quitte ou perd son emploi, puisse récupérer ses
315 allocations de remplacement de revenu de personne en situation de handicap. En effet, la crainte de perdre
316 leur droit aux allocations si l'emploi ne convient pas effraie beaucoup de travailleurs potentiels et constitue un
317 réel frein à l'emploi
- 318 ➤ Poursuivre la mise en place des actions de communication pour démontrer que le handicap est une plus-value
319 pour la société.
- 320 ➤ Identifier au niveau local, régional et fédéral les ressources existantes en matière de services liés à l'emploi
321 formation (mise à jour de catalogues locaux).
- 322 ➤ Mettre en place une garantie pour l'emploi et les compétences des personnes en situation de handicap, à
323 l'instar de la garantie pour la jeunesse qui a fait ses preuves, afin de fournir un financement et un soutien pour
324 que les personnes handicapées aient un accès égal à l'éducation, à la formation et aux opportunités d'emploi,
325 y compris à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat. La garantie devrait également offrir un soutien pour que chaque
326 programme de formation et de développement des compétences soit pleinement inclusif et accessible.
- 327 ➤ Adopter de nouvelles mesures, y compris des services d'emploi assisté, pour accroître l'emploi des personnes
328 handicapées dans des lieux de travail inclusifs et accessibles sur le marché du travail dits ouverts.
- 329 ➤ Développer des modes divers de transports à la carte et adaptés aux personnes en situation de handicap moteur
330 et intellectuel
- 331 **7.2 Soutien aux ETA en tant que moteur de l'économie sociale**
- 332 ➤ Créer des dispositifs financiers ou réglementaires qui faciliterait la création de nouveaux emplois de personnes
333 en situation de handicap au sein des ETA
- 334 ➤ Développer et financer des postes d'accompagnement afin de garantir et développer l'emploi de travailleur
335 dont le handicap serait le plus lourd
- 336 ➤ Favoriser la mobilité (co-voiturage, bus...) en diversifiant les moyens de déplacement, en redéveloppant des
337 lignes de transport vers les zonings industriels et en créant des aides à la mobilité.
- 338 ➤ Associer le secteur des ETA en cas de changement dans l'organisation des transports en commun afin de
339 pouvoir informer et préparer les travailleurs à ces changements
- 340 ➤ Ouvrir les critères d'accès dans les ETA afin de permettre d'engager, par exemple, les personnes qui ont suivi
341 l'enseignement de forme 3 qualifiée ou de forme 4
- 342 ➤ Donner une place aux ETA dans le cadre de la passation des marchés publics en réservant des offres de
343 marchés publics aux ETA, en les incluant dans le short list pour les marchés de procédure négociée, en allouant
344 des marchés plus importants...
- 345 ➤ Améliorer le soutien à la formation (ex. : donner accès à des chèques formations ; créer des synergies entre
346 les administrations emploi, formation, enseignement)
- 347 ➤ Mettre en place des subsides à l'infrastructure au sein de chaque région et accepter le cumul de celle-ci
348 provenant de différents pouvoirs subsidiant tout en respectant la réglementation des aides d'États

¹³ Idem

- 349 ➤ Associer le secteur des ETA aux plans de relance économique dans l'intérêt de l'économie sociale
- 350 ➤ En Région bruxelloise
- 351 ○ Que le quota en ETA ne soit plus comptabilisé en personnes physiques, mais en ETP afin de lever tout obstacle aux temps partiels
- 352
- 353 ➤ En Région wallonne
- 354 ○ Supprimer le décalage entre l'indexation des subsides et celle des salaires.
- 355 ○ Permettre et offrir les moyens pour la création d'un véritable dispositif d'apprentissage interne aux ETA
- 356 ○ Mettre en place un projet pilote qui permettrait aux malades de longue durée d'entrer en ETA et pourquoi pas de développer de nouveau type d'activités
- 357

358 **7.3 Lutter contre les discriminations**

- 359 ➤ Interdire la discrimination fondée sur le handicap dans et par l'UE dans tous les domaines de la vie grâce à l'adoption d'une directive horizontale sur l'égalité de traitement.
- 360
- 361 ➤ Sanctionner financièrement les entreprises qui auraient des attitudes discriminatoires liées au handicap. Informer sur les possibilités de recours et les organes de défense (UNIA...).
- 362

363 **8. ROMPRE LE LIEN ENTRE HANDICAP ET PRÉCARITÉ**

364 Toutes les études le montrent, les personnes en situation de handicap courent un plus grand risque de pauvreté que le reste de la population. En effet, ce risque s'élève à 30,5% pour elles, contre 15,3% pour le reste de la population¹⁴. Travailler sur les possibilités d'emploi et l'autonomie est une des voies pour lutter contre la précarité.

365

366

367 Cependant, dans toute une série de situations, la mise à l'emploi est impossible. Or, notre système de sécurité sociale ne parvient pas à éviter le lien entre handicap et pauvreté, entraînant dans son sillage des familles entières.

368

369 Pour les Engagés, c'est une situation inacceptable. Nous voulons travailler sur trois axes :

370 Nous voulons :

- 371 ➤ Revaloriser le Revenu d'Intégration Sociale et le montant des allocations des personnes handicapées¹⁵
- 372 ➤ Individualiser l'octroi des allocations, car le statut de cohabitant pénalise les familles qui accueillent sous leur toit une personne en situation de handicap ou de dépendance. Ce sera l'un de nos combats, car le droit social ne peut peser sur les choix de vie des citoyennes et citoyens ni les inciter pour des raisons financières à vivre dans la solitude.¹⁶
- 373
- 374
- 375
- 376 ➤ Lutter contre le non-recours aux droits consécutif au paysage administratif morcelé et nébuleux (voir point suivant).
- 377

378 **9. METTRE FIN À L'OPACITÉ ADMINISTRATIVE**

379 La charge administrative et sa complexité sont souvent vécues par les personnes en situation de handicap et leurs proches comme une double peine. Elles doivent en effet gérer les bouleversements induits par le handicap et naviguer dans un dédale administratif opaque. Cette complexité entraîne aussi un non-recours aux droits qui peut mener à une situation de précarité, voire l'aggraver. Notre complexité institutionnelle et l'éclatement des compétences entre le fédéral et les entités fédérées ne facilitent pas la compréhension et la fluidité des démarches.

380

381

382

383

384 Nous voulons :

- 385 ➤ Accélérer les procédures, notamment celles concernant la reconnaissance de handicap et ses renouvellements, afin d'éviter des situations où la personne se retrouve privée de ses droits
- 386
- 387 ➤ Réfléchir, dans le cadre des compétences en santé, à une refédéralisation ou, à défaut, à la création d'un mécanisme assurant une plus grande cohérence des compétences entre les entités.
- 388
- 389 ➤ Supprimer la limite d'âge de 65 ans dans les conditions d'octroi des aides financières et des réductions d'impôts des personnes physiques
- 390

¹⁴ Service public fédéral Sécurité Sociale <https://handicap.belgium.be/docs/fr/plan-federal-handicap-2021-2024.pdf>

¹⁵ Aussi dans précarité

¹⁶ Aussi dans Précarité

- 391 ➤ Centraliser les démarches via les mutuelles afin que les familles aient un point unique de contact.
- 392 ➤ Permettre le financement de la télévigilance et de l'assistance digitale aidé par l'intelligence artificielle via les mutuelles
- 393
- 394 ➤ Renforcer les services pour accompagner les familles dans les démarches administratives
- 395 ➤ Humaniser et faire évoluer les procédures et les critères, notamment de reconnaissances, dans lesquels seul le volet médical est pris en compte
- 396
- 397 ➤ Permettre la reconnaissance l'électrohypersensibilité comme handicap fonctionnel et former les administrations sur ces sujets
- 398
- 399 ➤ Automatiser les droits
- 400 ➤ Traduire un maximum d'information en facile à lire et à comprendre (FALC)

401 **10. ADAPTER LES FACILITÉS DE TRANSPORT AUX PERSONNES À MOBILITÉ**
 402 **RÉDUITE**¹⁷

403 La mobilité est un enjeu crucial pour les personnes en situation de handicap. Elle participe en effet pleinement à leur liberté et leur autonomie. Des efforts sont entrepris, mais le travail vers une accessibilité totale est encore colossal. Par exemple, seules 5% des gares sont totalement accessibles ET proposent une assistance aux personnes en situation de handicap. Si des efforts sont peu à peu fournis au niveau des infrastructures, la tendance actuelle de diminution de guichets et de déshumanisation entraîne des difficultés supplémentaires pour les personnes en situation de handicap : manque d'aide et de contrôle social, fracture et accessibilité numérique, etc.

409 Nous voulons :

- 410 ➤ Soutenir les transports en commun dans leur adaptabilité PMR, veiller à ce qu'elles respectent les normes d'accessibilité, entamer un travail de réflexion sur les handicaps invisibles (wagons silencieux, salles d'attente silencieuses, etc.)
- 411
- 412
- 413 ➤ Accorder une attention particulière à la mobilité des personnes en situation de handicap lors de l'aménagement des espaces publics.
- 414
- 415 ➤ Mettre sur pied au plus vite une carte européenne du handicap qui devra être reconnue dans l'ensemble des États membres et s'appuiera sur l'expérience du projet pilote de carte européenne du handicap en cours dans huit États membres et sur la carte européenne de stationnement pour les personnes handicapées.
- 416
- 417
- 418 ➤ Mettre à jour le règlement sur les droits des passagers afin que les personnes handicapées puissent se déplacer aussi librement avec des aménagements raisonnables que n'importe quelle autre personne dans l'UE.
- 419
- 420 ➤ Adopter des mesures législatives pour les voyages aériens afin d'éviter des situations telles que le refus d'embarquement, l'obligation de voyager avec un assistant sans que le transporteur aérien ne paie le billet supplémentaire, le manque d'assistance de qualité dans les aéroports et l'indemnisation insuffisante en cas de perte ou de détérioration des équipements d'assistance et de mobilité.
- 421
- 422
- 423
- 424 ➤ Intensifier les efforts pour harmoniser et étendre les exigences d'accessibilité dans les infrastructures de transport, y compris les gares et le matériel roulant, afin que tous les transports deviennent plus accessibles aux passagers handicapés et à un plus grand nombre de passagers.
- 425
- 426
- 427 ➤ Soutenir et assurer la promotion des initiatives (pluri-) communales de "taxi social" et pour PMR et les initiatives associatives et privées de transport accompagné.
- 428
- 429 ➤ Veiller à l'accessibilité de la pratique du vélo pour les personnes à mobilité réduite.
- 430 ➤ Redévelopper des lignes de bus vers les zonings industriels ou commerciaux.
- 431

¹⁷ Aussi dans mobilité

432 **11. AMÉLIORER ET GÉNÉRALISER L'ACCESSIBILITÉ DE L'ESPACE PUBLIC ET**
433 **DES BÂTIMENTS**

434 L'accessibilité de l'espace public, de ses infrastructures et des bâtiments reste un enjeu crucial pour les personnes
435 en situation de handicap. En effet, une personne qui n'a pas accès à des services, des biens, des informations parce
436 qu'elle ne peut se rendre dans les lieux qui les fournissent est, par définition, exclue de la vie sociale. Assister à un
437 concert, voir une expo, aller au restaurant ou chez le coiffeur... Tous ces événements de la vie courante qui
438 participent à l'épanouissement de tout un chacun sont encore trop souvent entravés par des installations
439 inadaptées : des marches, des portes trop étroites, des comptoirs trop hauts, etc.

440 Nous voulons :

- 441 ➤ Généraliser l'accès plain-pied à tous les bâtiments privés via des aides ou incitants financiers.
- 442 ➤ Élaborer un Plan d'Action Accessibilité qui diagnostique, planifie, coordonne et budgétise des travaux visant
443 une mise en accessibilité de l'ensemble des établissements publics ou d'utilité publique au plus tard en 2033.
- 444 ➤ Agir sur la mise en accessibilité de tous les bâtiments neufs ou soumis à de grosses rénovations, ouverts au
445 public en conditionnant l'obtention du permis d'urbanisme à l'obtention d'un Certificat d'Accessibilité ; lequel
446 Certificat sera délivré après une vérification systématique, réalisée in situ par un organisme indépendant.
- 447 ➤ Imposer systématiquement l'accessibilité des trottoirs et places publiques aux personnes, quel que soit leur
448 handicap.
- 449 ➤ Déployer une politique d'accessibilité universelle à travers les vingt-sept pays de l'Union européenne.
- 450 ➤ Conditionner l'octroi des Fonds structurels européens pour des infrastructures à la mise en place
451 d'aménagements d'accessibilités.
- 452 ➤ Généraliser des plages horaires silencieuses, comme en France, dans certaines grandes surfaces qui éteignent
453 la musique, les pubs et leurs néons pendant 1-2h une fois par semaine pour éviter la surcharge sensorielle
454 pour les personnes autistes qui font leurs courses.

455 **12. VEILLER À L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE**¹⁸

456 Dans une société de plus en plus digitale, l'accès équitable et l'utilisation efficace des technologies numériques par
457 tous les individus, indépendamment de leurs compétences, de leur situation économique ou de leur lieu de
458 résidence, sont d'une importance majeure et une responsabilité collective.

459 Nous voulons :

- 460 ➤ Respecter la Directive européenne UE 2016/2012 sur l'accessibilité numérique en accélérant la mise en
461 conformité des sites internet et des applications mobiles des organismes et des entreprises publics.
- 462 ➤ Multiplier et systématiser des programmes de formation relatifs à l'accessibilité des sites internet et des
463 applications mobiles à destination du personnel des institutions publiques.
- 464 ➤ Obliger les administrations de tous les niveaux de pouvoir et les services publics de mettre en place une
465 permanence d'accueil « physique » au minimum 30 heures par semaine au moins quarante-six semaines par
466 an.
- 467 ➤ Inciter les instances publiques à prendre les mesures nécessaires pour une meilleure accessibilité des bases de
468 données et applications numériques pour tous, avec une attention particulière pour les personnes souffrant de
469 handicap.

470 **13. DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS CULTURELLES**

471 La culture participe à l'épanouissement de tous. Pourtant, les obstacles sont encore bien trop nombreux pour les
472 personnes en situation de handicap : inaccessibilité des lieux, places inconfortables, prix des billets, etc. En outre,
473 plus que simples spectateurs, les personnes en situation de handicap doivent aussi pouvoir être des acteurs de la
474 culture. En effet, la pratique d'une activité artistique ou culturelle est créatrice de lien social, d'estime de soi,
475 d'émancipation.

¹⁸ Aussi dans Institutionnel « Accélérer et humaniser le développement du numérique des administrations »

Commenté [SL1]: Grandir ensemble demande 40h. Je propose de couper la poire en 2 et de prévoir 30h

- 476 Nous voulons :
- 477 ➤ Rendre les règles d'urbanisme inclusives afin de garantir l'accessibilité de tous les lieux culturels publics et leurs
478 abords.
- 479 ➤ Veiller à ce que des places accessibles et confortables soient réservées pour les personnes à mobilité réduite
480 dans les salles de spectacles, de concert ou de cinéma.
- 481 ➤ Généraliser la prise en compte de la « European Disability Cards » pour accorder des tarifs réduits dans les
482 établissements culturels du pays.
- 483 ➤ Prévoir structurellement du personnel volant dans chaque lieu culturel, en concertation avec les pouvoirs locaux
484 et les acteurs locaux de la Culture, pour aller vers l'extérieur, vers les publics fragilisés, plus distants et à mobilité
485 réduite¹⁹.
- 486 ➤ Sensibiliser les gardiens des musées à l'accueil des personnes en situation de handicap, notamment mental.
- 487 ➤ Renforcer la participation des personnes en situation de handicap aux pratiques artistiques et culturelles en
488 proposant une offre diversifiée, tant inclusive que spécialisée.
- 489 ➤ Augmenter la reconnaissance des artistes en situation de handicap en augmentant et en médiatisant les
490 expositions, spectacles ou autres activités auxquels ils et elles participent.

491 **14. SOUTENIR LE SPORT POUR TOUS**

492 Pour tous, le sport augmente le bien-être physique, mental et social. Pour une personne en situation de handicap,
493 une pratique sportive permet en outre d'améliorer son autonomie et d'augmenter l'estime de soi.

494 Nous voulons :

- 495 ➤ Avoir une personne de référence « handicap » dans chaque fédération sportive reconnue
- 496 ➤ Avoir une meilleure formation des coachs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap dans tous
497 les sports
- 498 ➤ Développer et mieux faire connaître l'offre de pratiques sportives accessibles aux personnes en situation de
499 handicap, et ce pour toutes les déficiences (mentales, physiques et sensorielles)
- 500 ➤ Veiller à l'accessibilité des infrastructures sportives et à leurs abords pour toutes les déficiences
- 501 ➤ Veiller à l'accessibilité du matériel sportif adapté pour toutes les déficiences
- 502 ➤ Financer de manière plus importante le handisport de haut niveau et œuvrer à une médiatisation et à une
503 valorisation plus importante du handisport de haut niveau

504 **15. LA NATURE ACCESSIBLE À TOUS**

505 Il est maintenant connu que passer du temps dans la nature améliore la santé et le bien-être. Le fait d'être dans la
506 nature a un effet relaxant qui peut diminuer le stress, l'anxiété et les risques de dépression. Les personnes en
507 situation de handicap devraient pouvoir profiter pleinement de ces bienfaits. Pour les personnes à mobilité réduite,
508 il existe des chaises spéciales permettant d'arpenter les chemins de campagne ou de forêt. Pour les handicaps
509 sensoriels ou intellectuels, des animations sont proposées afin d'appréhender la faune et la flore. Tout cela est trop
510 peu connu et développé.

511 Nous voulons :

- 512 ➤ Soutenir financièrement de manière plus importante les associations qui œuvrent pour rendre la nature
513 accessible afin qu'elles puissent augmenter le matériel et le nombre d'animations permettant ainsi aux
514 personnes en situation de handicap d'en bénéficier plus largement.
- 515 ➤ Porter une attention accrue à l'accessibilité des parcs publics au sein des villes en ce compris des aires de jeux
516 adaptées et sécurisées.
- 517 ➤ Reconnaître l'hippothérapie afin de permettre un remboursement des séances pour les personnes en situation
518 de handicap.

¹⁹ Aussi dans Accès à la culture

- 519 ➤ Identifier les ASBL de prêt de matériel de type Joëlette pour faciliter l'accès à la nature (plages, forêts, etc.).

520 **16. LE DROIT À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE POUR LES PERSONNES EN**
521 **SITUATION DE HANDICAP**

522 Nous affirmons que la sexualité participe à la réalisation de chaque être humain, qu'elle soit l'expression d'un amour
523 partagé ou d'une recherche commune de plaisir. Chacune et chacun a droit à une vie sexuelle épanouie, dans le
524 respect de l'autre. Le droit à la vie affective et sexuelle doit être reconnu aux personnes en situation de handicap.
525 Nombreuses sont celles qui éprouvent en effet encore aujourd'hui des difficultés à accéder à une vie affective et
526 relationnelle épanouie.

527 Nous voulons :

- 528 ➤ Mieux former le personnel de soin et d'encadrement des structures d'hébergement de personnes en situation
529 de handicap au respect de la diversité des orientations sexuelles, d'identités et d'expressions de genre.
- 530 ➤ Donner la possibilité pour les personnes en situation de handicap de recevoir, à leur demande, des soins
531 sexuels de personnes qualifiées et formées continuellement lorsqu'elles ne peuvent développer par elles-
532 mêmes des relations intimes.
- 533 ➤ Encadrer légalement l'accompagnement sexuel afin d'avoir un cadre établissant des conditions claires pour
534 l'accompagnement sexuel et protéger tant l'accompagnateur que la personne handicapée
- 535 ➤ Un apprentissage renforcé de l'EVRAS adapté aux différents types de handicap et pour un débat sans tabou
536 sur la question des soins sexuels aux personnes en situation de handicap.
- 537 ➤ Réfléchir à un mécanisme de tutelle discret afin que la personne en situation de handicap qui sollicite une
538 assistance sexuelle ne doive pas justifier sa dépense à sa tutelle.

539 **17. S'APPUYER ENFIN SUR L'EUROPE**

540 La Belgique n'utilise que 4% des fonds sociaux attribués par l'Europe pour le handicap à cause de sa structure
541 institutionnelle. Quand on connaît les besoins énormes du secteur, c'est un gâchis.

542 Nous voulons :

- 543 ➤ Au niveau belge : Mettre sur pied, au sein du SPF Handicap, une cellule transversale aux différents niveaux de
544 pouvoir qui serait en charge de rentrer les dossiers pour les financements européens
- 545 ➤ Au niveau de l'UE : Adopter des instructions claires à l'intention des États membres sur la manière d'utiliser les
546 fonds de l'UE pour faire progresser les droits des personnes handicapées. Ces instructions devraient s'appliquer
547 à toutes les formes de financement de l'UE, dépensées à la fois au sein de l'UE et dans le monde, et devraient
548 inclure une série d'indicateurs de suivi.

549 **18. UNE JUSTICE ET UNE POLICE ACCESSIBLES ET À L'ÉCOUTE**²⁰

550 Les personnes en situation de handicap sont plus souvent victimes de harcèlement ou de violence que les hommes
551 et femmes valides. Aujourd'hui, malheureusement, nous pouvons même constater que 4 femmes handicapées sur
552 5 sont victimes de violences et que 34% des femmes handicapées ont subi des violences physiques ou sexuelles de
553 leur partenaire, contre 19% des femmes valides. L'écart important s'explique tant par leur vulnérabilité que par la
554 difficulté pour la femme handicapée de se protéger. Mais la violence est également productrice de handicap accru.

555 Ces personnes réalisent et reconnaissent être victimes de harcèlement et/ou de violence. Mais souvent elles ne
556 peuvent pas en parler, car elles ne savent pas à quel service s'adresser, accéder au bâtiment, témoigner de la
557 violence...

558 Nous voulons :

- 559 ➤ Veiller à l'accessibilité des campagnes de sensibilisation de lutte contre le harcèlement et toutes les formes de
560 violence
- 561 ➤ Améliorer l'accessibilité des lieux de dépôt de plaintes et des lignes d'urgence

²⁰ Aussi dans Justice

- 562 > Sensibiliser et former les professionnels d'aide aux victimes (police, SAV, CAV, refuge, maisons d'accueils,
563 associations spécialisées...) à l'accueil, l'accompagnement, l'écoute...
- 564 > Autoriser que les personnes en situation de handicap soient accompagnées par une personne de confiance
565 tout au long de la procédure judiciaire (dépôt de plainte, auditions, jugement...)

PROJET NON VALIDE